

MAIRIE DE MARCHAMP  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE JEUDI 28 MAI 2020

Le Maire sortant a convoqué les nouveaux conseillers municipaux, réuni en séance ce jeudi 28 mai 2020 à 20h30, en salle du conseil de la Mairie.

Jean Marcellin, Maire sortant et doyen du conseil, est président de séance.

Il est fait lecture des conseillers présents, par ordre alphabétique :

**Sont présents** : Michel BABOLAT, Gilles BLANC-BENON, Martial BONNARD, Jean-Paul DASSIN, Christian GUIGARD, Dany JOSEPH, Jean MARCELLI, Christophe PERRET, Claire RAMONDOT, Yann-Loïc RAMONDOT, Gérard SIRVEN.

Le conseil municipal est au complet.

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le conseil désigne comme secrétaire de séance, Claire Ramondot.

**Présentation de l'ordre du jour.**

Jean Marcelli présente l'ordre du jour de la séance :

- I. Election du Maire
- II. Fixation du nombre d'Adjoints
- III. Elections des Adjoints
- IV. Fixation des indemnités des Adjoints
- V. Délégation de fonction et de signature aux adjoints
- VI. Délégations au Maire
- VII. Délégation au Maire d'ester en justice
- VIII. Désignation des représentants du conseil aux différents organismes (CCPA, SIVOM, SIEA, CLI de la centrale du Bugey, SR3A, SIABVA...)
- IX. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales
- X. Frais de scolarité – école de Lhuis
- XI. Frais de transport piscine – école de Lhuis
- XII. Questions et informations diverses

Désignation de deux assesseurs pour le dépouillement des votes.

Michel BABOLAT et Yann-Loïc RAMONDOT sont désignés assesseurs de la séance.

**I. Election du Maire**

Il est fait appel de candidature au poste de Maire. Jean Marcelli se présente. Il n'y a pas d'autre candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Jean Marcelli est élu Maire avec 10 voix – 1 bulletin blanc

**II. Fixation du nombre d'Adjoints**

Le Maire propose le nombre de 3 adjoints.

L'unanimité des élus se prononce pour un vote à main levée.

Il est procédé au vote à main levée : POUR : 11 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Le nombre de trois (3) adjoints est adopté à l'unanimité.

**III. Election des Adjoints**

Election du 1<sup>er</sup> adjoint. Le Maire propose Christophe PERRET « ensemble des prérogatives du maire si empêché, non comprise la signature des documents afférents », qui accepte. Il n'y a pas d'autre candidat à ce poste.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Christophe PERRET est élu 1<sup>er</sup> Adjoint avec 10 voix, et 1 bulletin blanc.

Election du 2<sup>ème</sup> adjoint « Travaux et aménagement du territoire »

Le Maire propose Michel BABOLAT, qui accepte. Il n'y a pas d'autre candidat à ce poste.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Michel BABOLAT est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint avec 10 voix, et 1 bulletin blanc.

Election du 3<sup>ème</sup> adjoint « Communication - Evénementiel - Scolarité »

Le Maire propose Claire RAMONDOT, qui accepte. Il n'y a pas d'autre candidat à ce poste.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Claire RAMONDOT est élue 3<sup>ème</sup> Adjointe avec 10 voix, et 1 bulletin blanc.

#### **IV. Fixation des indemnités des adjoints**

Le Maire explique le fonctionnement des indemnités du maire et des adjoints.

Le taux légal d'indemnités est de 9.9% de l'indice de la fonction publique, il peut être baissé.

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité à main levée, l'application du taux légal maximal pour l'indemnité des Adjoints.

#### **V. Délégation de fonction et de signature aux adjoints**

Le Maire informe qu'un arrêté de délégation sera rédigé et signé par le Maire et les Adjoints.

#### **VI. Délégations aux Maires**

Afin d'assurer le fonctionnement courant de la Mairie, il est demandé au conseil de voter les délégations au Maire suivantes, sachant que nombres de ces situations, si elles devaient avoir lieu, seraient présentées en conseil municipal selon le degré d'urgence.

Procéder à un emprunt pour le financement de projet déjà présenté en conseil et validé,

Préparation, passation de marchés déjà voté en conseil

Elaboration et révision des louages de moins de 12 ans

Signer des contrats d'assurances, accepter et encaisser des indemnités d'assurances

Créer des régies Comptables

Accepter et encaisser des dons et legs

Délivrer des Concessions du cimetière

Fixer les rémunérations des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et les faire intervenir

Fixer avec Les Domaines les conditions d'expropriation

Fixer les reprises d'alignement

Exercer le droit de préemption

Défendre la commune ou intenter une action en justice

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

Donner son avis sur les opérations foncières

Réaliser une ligne de trésorerie

Il est procédé au vote des délégations au Maire :

Pour = 11 voix, Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix

#### **VII. Délégation au Maire d'ester en justice**

Le conseil approuve à l'unanimité à main levée, la délégation au Maire d'ester en justice.

#### **VIII. Désignation des représentants du conseil aux différents organismes**

De fait : CCPA : le Maire Jean MARCELLI et le 1<sup>er</sup> Adjoint Christophe PERRET

A l'issue du vote et à l'unanimité :

SIVOM : le Maire Jean MARCELLI et le 2<sup>ème</sup> Adjoint Michel BABOLAT

SIEA : Le conseiller Gérard SIRVEN et le 2<sup>ème</sup> Adjoint Michel BABOLAT

CLI de la Centrale du Bugey : Le maire Jean MARCELLI

SR3A : Le conseiller Gérard SIRVEN

SIABVA : nomination des mêmes délégués qu'au mandat précédent

#### **IX. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales**

Les taux actuels sont :

Taxes d'habitation : 13.13 %

Taxes foncières Bâti : 14,42 %

Taxes foncières Non Bâti : 79.06 %

La taxe d'habitation sera supprimée, le conseil n'a donc pas la nécessité de se positionner sur ce taux.

Après discussion concernant les taux de taxes foncières, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels de taxes foncières.

#### **X. Frais de scolarité – école de Lhuis**

Le Maire explique que le regroupement scolaire auprès de la commune de Lhuis a été fait sans contrat ou convention.

Chaque année, la commune de Marchamp participe financièrement aux frais de scolarité au prorata du nombre d'enfants scolarisés habitants la commune.

Sauf qu'en mai 2017, la commune de Lhuis a transmis à la mairie de Marchamp une facture de près de 121 000 € pour 4 années, incluant des frais non prévus dans le décret d'octobre 1986. Le conseil alors en place, avait refusé de payer cette somme.

Après négociation, le Maire a proposé de ramener ce dû à 49680 € pour les 4 années concernées, montant accepté par la municipalité de Lhuis.

Afin de pouvoir procéder au règlement de cette somme, le conseil doit donner son accord.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en paiement de la somme de 49680 € au profit de la commune de Lhuis, pour les frais de scolarité de l'école de Lhuis pour les années de 2015 à 2018.

#### **XI. Frais de transport piscine – école de Lhuis**

Sur le même principe de répartition des frais de scolarité selon le nombre d'enfants de la commune intégrant l'école de Lhuis, la cote part des frais de transport pour l'activité piscine de l'année scolaire 2018-2019 représente la somme de 186 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en paiement de cette somme au profit de la commune de Lhuis.

Concernant le regroupement scolaire, le conseil municipal préconise de créer une convention avec la commune de Lhuis, afin de définir à l'avance les frais de scolarité qui seraient dû par la commune. Pour information, l'année scolaire 2018-2019 compte 8 (dont un en garde alterné, n'impactant qu'à 50% la commune) enfants scolarisés à Lhuis. Le conseil demande qu'une réunion de travail sur ce sujet soit organisée avec la municipalité de Lhuis d'ici fin juin.

## **XII. Questions et informations diverses**

A. Christophe PERRET soumet l'idée qu'un des murs de la salle des fêtes soit peint d'une fresque représentant l'environnement de la commune (la brive, les dinosaures, etc) Le conseil est majoritairement d'accord sur l'idée, et mandate Claire Ramondot pour obtenir des devis de réalisation.

### B. Création de commissions

Après présentation succinctes des commissions et de leurs missions, les commissions suivantes sont ainsi créées :

Commission Travaux : avec Michel Babolat, Gilles Blanc-Benon, Martial Bonnard et Yann-Loïc Ramondot.

Commission Finances : avec le Maire et les Adjointes, Jean Marcelli, Christophe Perret, Michel Babolat et Claire Ramondot.

### C. Problème de véhicules stationnés sur les routes de la commune le week-end.

Il est soulevé le problème de promeneurs et touristes venant le week-end sur la commune de Marchamp, et se garants le long de la route, faute de places disponibles sur les parkings existants par manque d'emplacement de stationnement. Le Conseil devra étudier les possibilités pour réduire voire supprimer ce problème, pour le bien-être des habitants de la commune.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h45.